

Édition du "REVEIL DU NORD" 186, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9<sup>e</sup>)

Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. QUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 8, rue Desurmont, 8

Une levée de gaules

A propos de la lente mais certaine destruction d'une richesse nationale

Il y a quelques semaines seulement, les pêcheurs à la ligne belges, et tout particulièrement ceux des bassins de l'Escaut et de l'Yser organisaient une manifestation publique, comprenant cortège, défilé et meeting, pour protester contre la pollution des eaux.

Le « Réveil » n'a-t-il pas encore signalé au début de cette semaine la pollution d'un des rares cours d'eau encore poissonneux du département du Nord : le canal de la Sambre à l'Oise. Ce magnifique vivier, où abondaient avant-guerre toutes les espèces de poissons de notre faune régionale, avait été saccagé pendant l'occupation allemande.

Les pêcheurs fortunés auront toujours, quand il leur plaira, la ressource de filer en automobile vers des régions où l'industrie n'a pas encore pu s'installer, déverser ses eaux résiduaires et compromettre les poissons.

Le fera-t-on ? A ce propos, il convient de signaler ici que la grande manifestation organisée par les pêcheurs à la ligne d'Outre-Rhin a eu un premier résultat : celui d'émouvoir les administrations chargées de veiller à la salubrité des cours d'eau et au respect des lois destinées à empêcher le gaspillage des richesses piscicoles qu'ils renferment.

Et, incessamment on verra M. Baels, Ministre belge de l'Agriculture, soumettre à l'approbation de la Commission des Finances l'engagement de certaines dépenses se rapportant à la création d'une section d'études des eaux résiduaires de l'industrie, à la station de physique et chimie agricoles de Gembloux. Nous verrons cet organisme à l'œuvre avant peu.

La pollution des rivières est d'autant moins excusable actuellement, qu'elle se produit à une époque où la vie est chère, où les déplacements sont onéreux et où il conviendrait de laisser à toute une catégorie de citoyens paisibles, aux ressources modestes, la jouissance du droit de pêche dans les cours d'eau du domaine public.

Est-il besoin de faire ressortir le côté moral et hygiénique de ces parties de pêche pratiquées bien souvent en famille, de ces cures de grand air que l'ouvrier des grandes villes devrait pouvoir pratiquer assidûment chaque dimanche de la belle saison pour peu qu'il fut pêcheur et qu'une rivière poissonneuse eût à son environnement sa demeure ?

Est-il besoin de rappeler aussi que le poison d'eau douce constitue une excellente nourriture, dont l'abondance concurrencerait heureusement la viande de boucherie aux cours si vertigineux ?

Devant tant de bonnes raisons d'éviter le dépaulement des rivières, il convient de savoir si les pouvoirs publics resteront sourds, muets et aveugles et si les pêcheurs français devront, comme leurs camarades belges, manifester publiquement pour obtenir la protection d'une richesse nationale.

Il semble pourtant bien qu'à notre époque il n'est nullement impossible d'épurer les eaux usées de l'industrie, de telle manière qu'elles soient inoffensives lors de leur rejet dans le domaine public. Alors ? E. CAILLÉ.

AUJOURD'HUI S'OUVRE LE MEETING D'AVIATION DE LA BRAYELLE

C'est aujourd'hui que commentent, à l'aérodrome de la Brayelle, les fêtes organisées par le Club Aéronautique du Nord de la France qui, pour son IV<sup>e</sup> meeting à Douai, a fait grandement les choses.

Les aviateurs auront à se partager 100.000 fr. de prix (espèces ou objets d'art). C'est dire l'importance de ces manifestations auxquelles prendront part les « as » les plus réputés. La rallye-aérien qui amènera les avions à l'aérodrome, à partir de seize heures, permettra à chacun d'admirer les défilés prodigieux de notre technique aéronautique.

Le « Southern Cross » a atterri à Singapour. Le « Southern Cross », venant de Derby, est arrivé à Singapour en parfaite condition. Arrivé jeudi à 5 h. 40 du soir (heure australienne), les aviateurs ont survolé la mer de Timor sur une distance de 600 milles et ont atteint Singapour en suivant la côte des Indes néerlandaises.

Tragique tentative contre le record aérien de durée. On manda de Roosevelt Field qu'un biplan piloté par Ashcroft, ayant à bord comme passagers Mme Viola Jenky, a fait une chute au cours d'une tentative en vue de battre le record du monde de durée. Le pilote a été tué. La passagère a été grièvement blessée.

L'horrible drame du train Paris-Creil

« Le chauffeur Fauquenois est l'auteur du crime. Il ne lui reste plus qu'à l'avouer », nous déclare le magistrat instructeur de l'affaire

L'horrible drame qui, le 30 avril dernier, s'est déroulé sur la voie ferrée entre Thézey et Boves à proximité du kilomètre 70 de la ligne Lille-Creil, et dont fut victime le malheureux mécanicien Lallemand, du dépôt de Tourcoing, fait maintenant, et plus que jamais, l'objet des conversations.

Les nouvelles sensationnelles que nous avons publiées hier et qui sont à la charge du chauffeur Fauquenois Jean, 37 ans, de WATTRELOS, inculpé de meurtre, n'ont fait qu'augmenter encore le courant d'opinions qui s'était formé autour du crime et renouveler les commentaires les plus divers parmi les cheminots du réseau.

Un doute subsistait encore à propos de la culpabilité de Fauquenois, mais devant les révélations que nous avons faites, devant les constatations formelles relevées par les magistrats, devant les conclusions scientifiques apportées par le médecin-légiste, le courant d'opinions a changé.

On reste littéralement surpris à l'évocation de l'acte sauvage qui a été commis. D'autre part, le juge d'instruction n'a pas encore usé de toutes les armes dont il dispose pour recueillir des aveux, mais il interrogera Fauquenois lundi en présence de M<sup>e</sup> Escoffier, son défenseur, et si, contrairement à ce qu'il espère, le meurtrier consent à se livrer, il sera autorisé à organiser la reconstruction du crime.

« C'est lui le meurtrier, j'en ai la conviction », a déclaré le juge Hier encore nous nous sommes rendus auprès de M. Kerambrou, juge d'instruction à Amiens, chargé de l'affaire, et lui avons demandé son avis sur ce crime.

« Je ne puis rien vous dire encore, nous répond le magistrat, et je ne le pourrai avant lundi soir, jour où l'interrogera Fauquenois. Mais, en tout cas, sachez que ce que vous avez annoncé est rigoureusement exact.

« Les constatations médicales et les propos des lésés sanglants ou des éclats de cervelle aperçus sur les divers appareils de la locomotive », dit le tender, sur les vêtements même de l'inculpé perçus après bien de coups de marteau donnés, des 10 à 15 coups de marteau donnés.

« Il ne faut pas envisager la chute du corps sur le ballast pour expliquer les blessures relevées sur le crâne. Celui-ci porte nettement la trace de l'outil et cela répété plusieurs fois.

« Vous êtes donc dans le vrai. Il est exact aussi que des éclaboussures de sang constatées le jeudi sur la locomotive sont soigneusement disparues après, alors que Fauquenois n'était pas arrêté encore.

« Le meurtre, poursuit le juge, mais je révoque les dernières versions pour les servir de l'acte lundi, pour le moment, je ne puis pas avouer, car c'est lui le meurtrier, j'en ai la conviction ».

Le meurtrier a-t-il agi avec préméditation ?

Fauquenois a-t-il agi avec préméditation ? D'après l'enquête que nous avons faite hier auprès des cheminots, compagnons de l'inculpé, nous ne le pensons pas.

« Une discussion sérieuse eut lieu entre Lallemand et son chauffeur, éclat à Montchell, gare de marchandises de Montdidier, le 30 avril à 21 h. 30.

Tous deux sont montés sur la locomotive 4533 de la section de Thézey à Boves. L'inculpé, s'accrochant au bras de Lallemand, se précipita vers le tender et y cassa des briquettes de coke, dans sa rage furieuse, jeté d'Amiens, qui volait et lui aura porté les coups de marteau mortels.

« A ce moment le meurtrier se rendait compte de son acte et avait préparé la mise en scène que nous connaissons. Les cheminots que nous avons rencontrés hier, avis que le juge d'instruction partage d'ailleurs.

Au Conseil National des Femmes françaises



L'Assemblée générale du Conseil National des Femmes Françaises vient de se tenir à Paris. Notre photo montre le Bureau du Conseil et au centre : la Présidente, Mme Avril de Sainte-Croix.

L'ÉCHÉANCE DES STOCKS AMERICAINS

M. Claudel fera une démarche auprès du Gouvernement des Etats-Unis

L'audition de M. Poincaré par les Commissions a pris fin hier

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE) L'audition du Président du Conseil par les Commissions des Finances et des Affaires étrangères s'est terminée hier par la séance dite des questions. A vrai dire, le Président du Conseil avait répondu à l'avance à beaucoup d'entre elles, mais la plupart des indications demandées sentaient fortement le réchauffé.

« La fin de la réunion, les parlementaires qui écoutaient le Président du Conseil depuis sept jours, lui firent une ovation, autant pour le remercier de ses intéressantes communications, que pour souligner l'effort considérable, physique et moral, auquel il s'était astreint pendant plus de 24 heures, pour éclairer à fond le Parlement sur les questions des dettes et des réparations.

Pendant la séance des Commissions, on discuta fort dans les couloirs et l'émotion de jeudi paraissait sérieusement apaisée et même certaines inquiétudes se révélèrent en ce qui concerne l'utilité de la démarche tentée à Washington. Plusieurs parlementaires disaient d'ailleurs ouvertement que la plus élémentaire sagesse commandait de s'abstenir. D'autre part, on n'était pas sans faire remarquer que le débat sur la motion déposée par M. Franklin-Bouillon n'était pas sans rendre difficile la situation du Gouvernement.

Des bruits divers avaient créé quelque agitation, à l'annonce d'une soudaine réunion des membres du Gouvernement dans le salon des ministres, provoquant dans la soirée une vive effervescence et les commentaires les plus noirs se répandaient. Puis le calme revint quand on apprit que toutes les idées pessimistes que l'on venait d'agiter ne reposaient sur rien. Aucun désaccord n'existait et le Conseil avait été simplement convoqué pour donner communication aux ministres de la motion adressée dans la matinée à l'ambassadeur de Washington. En somme, cette réunion avait pour but de préparer le Conseil des ministres d'aujourd'hui. Ceci connu, les députés, l'esprit apaisé, quittèrent le Palais-Bourbon.

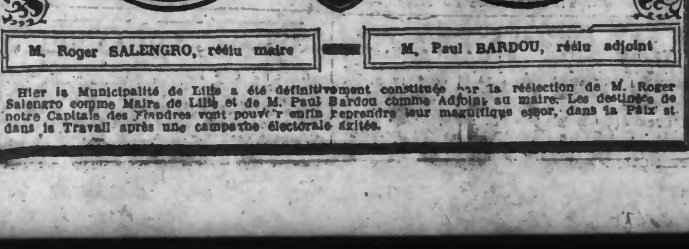
Le télégramme envoyé à notre ambassadeur à Washington Au cours de la réunion des membres du Gouvernement, le président du Conseil a donné lecture à ses collègues, du texte du télégramme rédigé d'un commun accord, par MM. Poincaré et Briand et envoyé le matin à notre ambassadeur à Washington, à la suite de la décision prise par le Conseil, dans sa séance de la nuit dernière.

D'autre part, M. Poincaré, au début de la réunion des Commissions des Finances et des Affaires étrangères, a donné lecture du télégramme que M. Briand a adressé à M. Claudel, pour transmettre à l'ambassadeur de France à Washington, le texte de la motion votée cette nuit par le Conseil et l'inviter à faire immédiatement une démarche auprès du Gouvernement américain, dans le sens demandé par l'Assemblée, en le priant de mettre tout son cœur, pour faire un nouvel effort auprès des Etats-Unis, en vue de reporter l'échéance des stocks.

Horribles explosions 8 morts et 17 blessés au Chili. Antofagasta (Chili). — Une explosion s'est produite dans une mine de Chuquiaguata. Il y a eu 8 morts et 17 blessés, dont 5 sont dans un état grave.

2 tués et 4 blessés à Calcutta. Une explosion s'est produite dans une usine de Jute, à Calcutta. Deux ouvriers ont été tués et quatre grièvement blessés.

La nouvelle Municipalité de Lille



M. Roger SALENGRO, réélu maire. M. Paul BARDOU, réélu adjoint.

Grave affaire d'espionnage découverte en Belgique

Des documents très importants intéressant la défense nationale ont été détournés et un officier a été arrêté. On recherche ses complices

(DE NOTRE REDACTION BELGE) Une grave affaire d'espionnage vient d'être découverte au ministère de la Défense Nationale à Bruxelles. Des documents importants intéressant la défense du pays ont été détournés : l'un de ces documents, sur lequel le plus grand secret était gardé et qui est relatif à l'aviation, a été copié à la machine à écrire. Le copie a été expédiée en Allemagne à l'adresse d'un service de renseignements. Mais on ne sait pas encore s'il s'agit d'un service d'espionnage allemand officiel ou d'un service d'espionnage belge.

Un espion allemand, des complices dont un officier belge Depuis quelque temps la sûreté belge surveillait les correspondances adressées à certains services allemands. Une enveloppe attirant l'attention des policiers, ils l'ouvrirent et découvrirent la copie d'un document, « espion allemand » en cause (tant un civil, l'affaire fut renvoyée devant le Parquet de Bruxelles, l'arête, la suite, la police perquisitionna au ministère de la Défense nationale ainsi qu'à deux domiciles de plusieurs officiers militaires, mais c'est dans un appartement de la rue de la Chapelle que l'on découvrit une machine à écrire compromettante dont se servait certain officier.

On interrogea cet officier, un nommé Joris, et l'on trouva sur lui la copie du document intéressant l'aviation. La police croit que la machine à écrire en question a servi à copier le premier document expédié en Allemagne. La découverte du second document, dans un appartement d'un officier belge, est considérée en Allemagne, et il prétend qu'il s'agit d'un lieutenant de réserve, 1<sup>er</sup> de service des expéditions ; il a nié avoir eu en sa possession le document dont la copie a été expédiée en Allemagne, et il prétend qu'il possédait le second document parce qu'il s'intéressait aux choses de l'aviation. Il a cependant été arrêté. On croit que l'officier belge en ce moment si compromis civils belges ou allemands qu'il pourrait avoir.

Deux détresseurs de cadavres ont été arrêtés à Souchez. Les gendarmes de Liévin ont mis en état d'arrestation, jeudi à 22 heures, au leur domicile, les mineurs Lamain Henri, âgé de 23 ans, et Vandevyver Henri, âgé de 25 ans, deux habitants de Liévin, à Souchez, sous l'inculpation de violation de sépulture, détressement de cadavre et vol de métaux au préjudice de l'Etat.

Le ministre de l'Agriculture répond que les mesures de protection ont été prises, mais qu'il compte prendre pour protéger les populations les mesures cruellement décimées par les épidémies.

« L'exportation des produits agricoles en Allemagne M. GUY. — La Chambre demande à M. Hennessey de faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour protéger les produits agricoles que l'Allemagne se refuse à laisser rentrer.

Le Reichstag a aboli la loi sur la protection de la République allemande. Le Reichstag a repoussé par 366 voix de la droite, communistes et du parti socialiste, contre 263, aux juries gouvernementaux, le projet de loi pour la prorogation de la loi sur la protection de la République.

L'infanticide de Dunkerque. La mère criminelle a avoué avoir brûlé le petit cadavre. Nous avons relaté comment on avait arrêté à Dunkerque, une mère criminelle, inculpée d'avoir jeté son nouveau-né dans la cuisine de l'immeuble n. 15 de la rue des Casernes de la Marine, à Dunkerque, où elle était employée.

Les funérailles de Georges Courteline. Les obsèques de Georges Courteline ont eu lieu hier matin en présence d'une nombreuse assistance de personnalités politiques et littéraires. Le levé du corps a été fait à 8 heures à l'hôpital Péan où l'écrivain est décédé mardi. La famille et les familiers du défunt assistaient seuls à cette brève cérémonie.

Une jeune fille inconnue s'est jetée dans l'Escaut à Anzin. Vendredi matin, vers six heures, M. Désiré Lemoine, 37 ans, chaudronnier, 22 rue, chemin du Haiege, à Anzin, passant entre les ponts Jacob et Villars, pour se rendre au travail, fut averti à cent mètres de la scierie Leffracq, par des mécaniciens de la Compagnie du Nord, qu'une jeune fille venait de se jeter dans le canal de l'Escaut.

Le corps de cette jeune fille, elle avait déjà cessé de vivre et les soins qui lui furent immédiatement prodigués furent inutiles. Elle avait environ 18 ans, cheveux bruns, yeux bleus, nez droit, lèvres rouges, dents blanches et régulières. Elle était dépourvue d'argent et de papiers d'identité.

Le corps a été transporté à la morgue de la police, le corps a été, aux fins d'identification, transporté à la morgue.

Le championnat de France cycliste international féminin



Mlle Marthe De Bue, Championne de Belgique (1927-28), qui participera dimanche prochain 30 juin au Championnat de France cycliste international féminin, organisé par la Fédération féminine avec le concours du « Réveil du Nord ». Cette compétition sera ouverte aux Niveaux de la Méditerranée et de nos Villes d'été.

Hier à la Chambre suite du débat sur la politique coloniale

Vendredi après-midi, la Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique coloniale du gouvernement.

M. TAITTINGER parle en faveur de l'Alcortification du chemin de fer Brazzaville-Océan, en utilisant les chutes d'eau du peuplier à profusion.

M. Emile VINCENT demande ensuite au ministre des Colonies de faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour protéger les populations les mesures cruellement décimées par les épidémies.

M. TREY, député de l'Indochine, entretient la Chambre de la mise en valeur de la colonie qu'il représente.

M. GUY. — La Chambre demande à M. Hennessey de faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour protéger les produits agricoles que l'Allemagne se refuse à laisser rentrer.

Le Reichstag a aboli la loi sur la protection de la République allemande. Le Reichstag a repoussé par 366 voix de la droite, communistes et du parti socialiste, contre 263, aux juries gouvernementaux, le projet de loi pour la prorogation de la loi sur la protection de la République.

L'infanticide de Dunkerque. La mère criminelle a avoué avoir brûlé le petit cadavre. Nous avons relaté comment on avait arrêté à Dunkerque, une mère criminelle, inculpée d'avoir jeté son nouveau-né dans la cuisine de l'immeuble n. 15 de la rue des Casernes de la Marine, à Dunkerque, où elle était employée.

Les funérailles de Georges Courteline. Les obsèques de Georges Courteline ont eu lieu hier matin en présence d'une nombreuse assistance de personnalités politiques et littéraires. Le levé du corps a été fait à 8 heures à l'hôpital Péan où l'écrivain est décédé mardi. La famille et les familiers du défunt assistaient seuls à cette brève cérémonie.

Une jeune fille inconnue s'est jetée dans l'Escaut à Anzin. Vendredi matin, vers six heures, M. Désiré Lemoine, 37 ans, chaudronnier, 22 rue, chemin du Haiege, à Anzin, passant entre les ponts Jacob et Villars, pour se rendre au travail, fut averti à cent mètres de la scierie Leffracq, par des mécaniciens de la Compagnie du Nord, qu'une jeune fille venait de se jeter dans le canal de l'Escaut.

Le corps de cette jeune fille, elle avait déjà cessé de vivre et les soins qui lui furent immédiatement prodigués furent inutiles. Elle avait environ 18 ans, cheveux bruns, yeux bleus, nez droit, lèvres rouges, dents blanches et régulières. Elle était dépourvue d'argent et de papiers d'identité.

Le corps a été transporté à la morgue de la police, le corps a été, aux fins d'identification, transporté à la morgue.

Le Reichstag a aboli la loi sur la protection de la République allemande. Le Reichstag a repoussé par 366 voix de la droite, communistes et du parti socialiste, contre 263, aux juries gouvernementaux, le projet de loi pour la prorogation de la loi sur la protection de la République.

L'infanticide de Dunkerque. La mère criminelle a avoué avoir brûlé le petit cadavre. Nous avons relaté comment on avait arrêté à Dunkerque, une mère criminelle, inculpée d'avoir jeté son nouveau-né dans la cuisine de l'immeuble n. 15 de la rue des Casernes de la Marine, à Dunkerque, où elle était employée.